



## Amendes et contetstations

Par **jbolbol**, le **29/11/2013** à **16:05**

Bonjour, mon mari a été contrôlé près de notre domicile le 25 Mai 2013 alors qu'il était en voiture avec un ami. Il n'avait pas ses papiers sur lui et il m'a donc appelé pour que je lui ramène ses papiers ce que j'ai fait immédiatement car j'étais à côté

Lors du contrôle le policier lui a demandé de lui montrer le gilet jaune ainsi que le triangle. Il lui a montré de suite le triangle mais comme c'est une voiture commerciale avec pas mal de bazar à l'intérieur il n'a pas trouvé de suite le gilet jaune. Après un peu de recherche, il l'a trouvé et l'a montré au policier.

Au moment de lui donner les amendes, mon mari n'a pas voulu signer les 2 pv pour feu défaillant et certificat d'assurance non valide et ils sont repartis avec son ami.

Quelques jours après nous recevons à notre domicile plusieurs amendes:

- 1 pour un feu défaillant que j'ai payé de suite car c'était justifié
- 1 pour l'assurance car j'avais oublié de mettre le nouveau reçu que j'ai payé aussi de suite
- 1 pour non port de la ceinture de sécurité alors que j'avais bien ma ceinture quand il m'a arrêté et même son ami qui était avec lui a fait une lettre sur l'honneur confirmant cela ainsi que la présence du gilet jaune.
- 1 pour non présentation du gilet jaune.

une semaine après on reçoit une autre amende datant du même moment pour non présentation du permis alors que je l'ai amené moi-même à mon mari dès qu'il y a eu le contrôle policier.

et 10 jours après on recoit une autre amende pour non justification du permis alors même qu'il l'avait présenté au policier.

J'ai contesté les 4 dernières amendes en expliquant les faits et maintenant nous recevons des amendes majorées avec en plus des frais de procédure à payer. on a vraiment l'impression de vivre dans une dictature maintenant la police fait ce qu'elle veut et on ne peut rien y faire on a beau contesté on se reçoit plus d'amendes à payer. C'est ça la France.

Comme par hasard les 2 premières amendes à 00h14 et 00h22 correspondent aux 2 amendes que le flic lui avait présenté et qu'il n'a pas voulu signer et les autres ceinture de sécurité, gilet et permi que j'ai contesté ont étaient faites après le départ de mon mari à 00h27, 00h28 et 00h30.

Est-ce qu'il nous reste encore un recours possible ou doit-on payer et se taire?

merci pour votre aide.

Je précise qu'il y a pratiquement 500€ d'amende à payer

Par **Jibi7**, le **29/11/2013** à **18:10**

Si vous avez gardé copie de l'ensemble des pv transmettez les pour avis au Défenseur des droits.

Malheureusement s'il vous répond ce sera dans des délais qui risquent de vous coûter plus cher.

Si vous avez une protection juridique ou êtes membre d'un automobile club etc..essayez de vous faire conseiller et représenter

Des expériences similaires m'ont fait comprendre que les évidences, les erreurs les plus grossières ne sont même pas lues par l'autorité judiciaire et que même devant un tribunal de police sauf à vous déguiser d'une robe noire ..vous perdrez votre temps..

par ailleurs si on vous annonce retrait de point (ceinture) qu'on vous le restitue et qu'ensuite on vous le reprenne ...faudra même pas vous en étonner!

J'espère que ce message aura réponse de professionnels moins désabusés que moi..

Personnellement j'essayerai dans votre cas de poser la question de savoir comment il est possible que X amendes dressées en quelques minutes soient adressées sur plusieurs jours , éventuellement je releverai les numeros des pv pour vérifier qu'ils correspondent à des chiffres de la même souche se suivant etc...

l'agent en fin de mois s'est peut être aperçu qu'il lui en manquait un ou deux pour son quota ou avant de prendre ses vacances...!!!